



GUIDE PRATIQUE DE LA PETITE ENFANCE

Crèches

Relais Petite Enfance

Lieu d'Accueil

Enfants Parents

*Le Guide Pratique de
la Petite Enfance
renseigne les
familles qui ont des
enfants de 0 à 3 ans.*



Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal
ZI Chemin Vert
17880 Soubise
05 46 83 76 93



SOMMAIRE

LES MODES D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE DU SEJI

L'accueil collectif du jeune enfant	1
L'accueil individuel du jeune enfant	2

ZOOM SUR

La micro-crèche « Mélusine »	3
La crèche « Le Nid aux Câlines »	4

LE RELAIS PETITE ENFANCE PROPOSÉ PAR LE SEJI

Mission d'animation et d'accompagnement professionnel	5
Mission d'information et d'orientation	6
Permanences et contact	7

LE SERVICE « LAEP » PROPOSÉ PAR LE SEJI

Le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)	8
--	---

L'accueil collectif du jeune enfant

Le jeune enfant est accueilli dans une structure de type crèche ou micro-crèche. L'établissement est composé d'une équipe qualifiée et reconnue par la PMI (Protection Maternelle Infantile).

3 structures sont présentes sur le territoire :

➤ Crèche, halte-garderie « Le Nid aux Câlins »

La directrice et son équipe accueillent jusqu'à 25 enfants, de 2 mois et demi jusqu'à 4 ans, du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h00. Les enfants bénéficient d'un repas « fait maison » avec le plus souvent possible l'utilisation de produits locaux.

➤ Micro crèche « Les Mininous »

Sur la commune de Saint Agnant et dans une structure récente, la directrice et son équipe accueillent 10 enfants.

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter leur site web : <http://www.micro-creche-lesmininous.fr/>

➤ Micro crèche « Mélusine »

Appartenant au SEJI et située sur la commune de St Jean d'Angle, la micro crèche Mélusine accueille 10 enfants et propose une place d'urgence.

Les repas sont confectionnés par un prestataire qui valorise les produits locaux et bio.



L'accueil individuel du jeune enfant

Le jeune enfant est accueilli chez un(e) Professionnel(le) d'Accueil Individuel du Jeune Enfant (PAIJE) communément appelé(e) Assistant(e) maternel(le).

Ces professionnel(le)s sont agréé(e)s par la Protection Maternelle Infantile et ont l'obligation de suivre une formation de 120h qui se déroule en 2 étapes :

- ➔ 80h de formation avant l'attribution de l'agrément
- ➔ 40h de formation sur la première année d'accueil d'enfant.

Le parent, en qualité de parent-employeur, établit le contrat de travail avec le/la professionnel(le) qui indique le tarif, l'amplitude horaire hebdomadaire, le calcul de la mensualisation, les jours de congés, et les conditions des modes d'accueil (projet d'accueil de l'assistant maternel, souhaits éducatifs des parents, repas, transport, autorisation d'aller aux ateliers du Relais etc.)

Les relais informent et accompagnent les futurs parents employeurs dans les démarches pour la mise en place du contrat de travail avec leur assistante maternelle

En juillet 2020, 114 assistantes maternelles sont agréées sur le territoire du SEJI.



La micro-crèche « Mélusine »

La micro-crèche « Mélusine » est une structure collective pour les jeunes enfants, de 0 à 3 ans, gérée depuis 2011 par le Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal.

L'équipe reçoit les jeunes enfants du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 (5 semaines de fermetures annuelles) en accueil régulier ou occasionnel. Le repas est fourni par un prestataire qui privilégie le circuit court et les produits biologiques.

Tout savoir sur le repas du midi : <http://www.onsamble.fr/>

L'équipe est formée aux pédagogies :

- ➔ Stimulant la curiosité naturelle de l'enfant telle que la propose l'approche de Maria Montessori
- ➔ Favorisant l'autonomie du tout-petit avec la motricité libre du tout-petit mise en place par Emmy Pikler
- ➔ Respectant l'individualité et les émotions de chaque enfant avec les outils de communication bienveillante proposés par la pédagogie de Faber et Mazlish



CONTACT

Responsable technique de la structure :

Stéphanie PAUTRAT



4 rue Maurice Ponte
17620 St Jean d'Angle



05 46 84 53 24



creche.melusine@seji.fr



La crèche « Le Nid aux Câlins »

La crèche multi-accueil "Le nid aux câlins" est une structure pour les jeunes enfants, de 2 mois et demi à 4 ans, gérée depuis 1988 par une association loi 1901 composée des parents bénévoles ; conventionnée et subventionnée par le SEJL.

La structure propose deux types d'accueils : un **accueil régulier** du lundi au vendredi de 7h30 à 19h (contrat de mensualisation) et un **accueil occasionnel** du lundi au vendredi de 8h45 à 11h30 et de 13h30 à 17h30 (réservations une semaine à l'avance ou à la dernière minute, possibilité en journée continue en fonction des disponibilités du planning).

La structure privilégie également :

- ➔ Un accueil familial autour d'une collaboration parent-professionnelle
- ➔ Un accueil en groupe inter-âge avec un cloisonnement en cours de journée pour répondre aux besoins et aux rythmes des enfants
- ➔ Des activités d'éveil et d'échanges : motricité libre, activités manuelles, éveil musical et corporel, manipulation, exploration...
- ➔ Des activités de plein air dans le jardin
- ➔ Des repas et goûters cuisinés sur place avec des produits locaux issus de circuits courts
- ➔ Des passerelles avec l'école, la bibliothèque et l'EHPAD de la commune



CONTACT

Directrice de la structure :

Stéphanie FARJOT



2 bis chemin de la garenne
17620 Echillais



05 46 83 06 57



crechelenidauxcalins@wanadoo.fr

ZOOM SUR



La micro-crèche « Les mininours »

La micro-crèche « Les Mininours » est une structure collective pour les jeunes enfants, de 0 à 3 ans, gérée depuis 2015 par une entreprise privée et dirigée par une infirmière diplômée d'état.

L'équipe accueille les jeunes enfants du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 (5 semaines de fermetures annuelles).

Le repas est fourni par un prestataire qui privilégie le circuit court et les produits biologiques.

Tout savoir sur le repas du midi : <http://www.ansamble.fr/>

L'équipe est formée fréquemment et propose notamment :

- ➔ Des activités en lien avec la pédagogie Montessori
- ➔ La motricité libre
- ➔ Un accompagnement bienveillant
- ➔ Le portage physiologique
- ➔ Un accompagnement à l'allaitement
- ➔ Des temps Snoezelen de découverte sensorielle et de partage.



CONTACT

Directrice de la structure :

Dana BRAUN



9, allée des battages
17620 Saint Agnant



07 81 33 39 76



lesmininours@outlook.fr



Mission d'animation et d'accompagnement professionnel

Définition CNAF d'un relai d'accueil :

« Le relai est un lieu d'animation, de rencontres et d'échanges. Il s'agit d'une mission centrale. A ce titre, sont organisés des groupes de paroles entre professionnels, des ateliers d'éveils, des conférences, des temps festifs, etc. »

Les ateliers itinérants (animation)

SECTEUR OUEST
Lundi Accueil de loisirs de SOUBISE 10h - 11h30
Jeudi Accueil de loisirs de SOUBISE 10h - 11h30

SECTEUR EST
Lundi Accueil périscolaire de ST AGNANT 10h -11h30
Mardi Accueil de loisirs de ST HIPPOLYTE 10h -11h30
Jeudi Accueil de loisirs d'ECHILLAIS 10h -11h30

Ces ateliers sont établis selon un planning bimensuels disponible sur le site du SEJI. Ils accueillent :

- Les Assistants Maternels
- Les parents accompagnés du professionnel accueillant son enfant (une fois, au moment de l'arrivée de l'enfant chez le professionnel)
- Les jeunes enfants de 3 mois à 6 ans

Les enfants restent sous l'entière responsabilité des professionnels de l'accueil individuel pendant la durée de l'atelier.

L'accompagnement professionnel est ouvert aux professionnels de l'accueil individuel. Les relais ne sont pas des centres de formation, cependant dans le cadre de la mission de professionnalisation, les responsables sont amenés à proposer des soirées d'échanges entre professionnels ou peuvent solliciter des intervenants sur des thèmes spécifiques.

Mission d'information et d'orientation

Définition CNAF

« Le relais propose des interventions différenciées (accueil téléphonique, avec ou sans rendez-vous, etc.) en fonction des demandes, du public et des réalités du territoire. »

Le relais vous informe sur :

Familles

- Les modes d'accueil du territoire (collectif et individuel)
- Les contrats d'accueil, leurs modalités
- Les différentes prestations allouées aux familles
- Les droits et devoirs du parent employeur

Professionnels

- Le contrat d'accueil
- Les droits et devoirs des statuts de salariés
- Les différentes prestations allouées dans le cadre de l'exercice de ses fonctions
- Les conditions d'exercice des métiers de la petite enfance

Le relais vous accompagne durant toute la durée du contrat en toute neutralité et oriente vers les services compétents le cas échéant (inspection du travail, CAF, PMI, etc.).

MISSION D'OBSERVATION

Le relais est tenu de contribuer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant, des caractéristiques du territoire, de la découverte des besoins et transmettre les informations recueillies auprès des différents partenaires concernés.

Permanences et contact

Le relais vous accueille, sur rendez-vous, du lundi au vendredi, aux horaires suivants ci-dessous. Prochainement, une permanence sera mise en place un samedi par mois à la médiathèque de Soubise.

RAM EST

Lundi	14h - 16h45
Mardi	14h - 16h45
Mercredi	9h - 12h
Jeudi	14h - 16h45
Vendredi	14h - 16h45

RAM OUEST

Lundi	14h - 17h
Mardi	14h - 17h
Mercredi	14h - 16h30
Jeudi	14h - 18h
Vendredi	14h - 17h



CONTACT

RAM EST
RAM OUEST

05 86 87 00 12



05 86 87 00 18



relais.ape-est@seji.fr

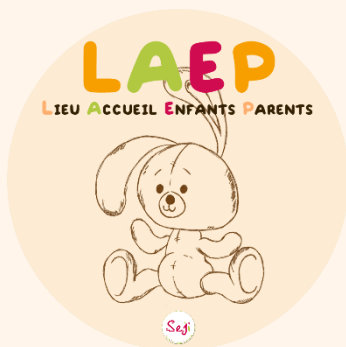


relais.ape-ouest@seji.fr



SEJI ZI du chemin vert
17780 SOUBISE

Le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)

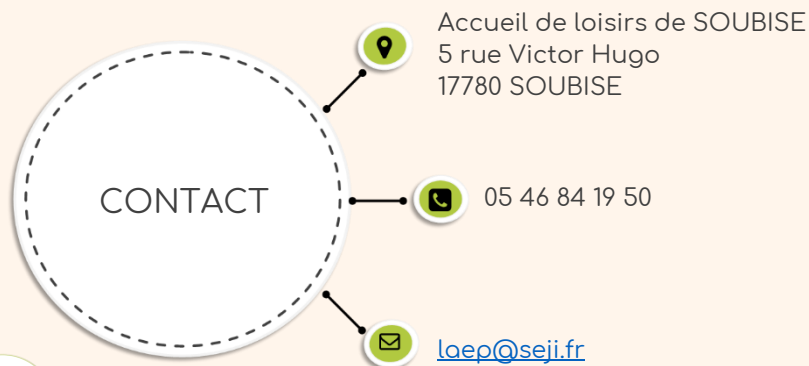


Il s'agit d'un espace ouvert aux parents accompagnés de leurs enfants où, des professionnels sont présents pour échanger autour de la fonction parentale de l'éducation et du développement de l'enfant.

Cet espace consiste à lutter contre l'isolement social que peuvent ressentir les parents dans l'éducation d'un jeune enfant.

Le LAEP a lieu les mardis à partir de 9h00 jusqu'à 12h00 lors des périodes scolaires, à l'accueil de loisirs de Soubise.

Le calendrier des ouvertures du LAEP est disponible en ligne sur le site www.seji.fr ou sur www.monenfant.fr.



Partenaires

📌 Pajemploi :

🌐 www.pajemploi.urssaf.fr

☎ 0 820 22 72 53

📌 Portail officiel du particulier employeur :

🌐 www.net.particulier.fr

📌 Caisse d'Allocations Familiales :

🌐 www.monenfant.fr

📌 DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) :

☎ 0 800 00 72 53

✉ na-ud17.renseignement@ddets.gouv.fr

